

# Commune de Chirac

## Compte-rendu du Conseil Municipal Jeudi 24 septembre 2020

<u>Date de la convocation</u> : 18 septembre 2020		
<u>Nombre de Conseillers</u> :		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15

Le vingt-quatre septembre deux-mille-vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac

Etaient Présents : MM Thierry BESSE, Cyril BOURGOIN, Michel FOURNIER, Michel GRANET, Sylvain MANCEAU, Joël SAVIGNAT, MMES Marie DEVESNE, Catherine GEMEAU, Mauricette GRANET, Virginie LEBRAUD, Martine MICHEL, Sonia PAGNOUX, Bernadette SOULAT

Etaient Absents excusés : Monsieur Romaric DELAGE et Madame Monique PERILLAUD

Monsieur Romaric DELAGE a donné pouvoir à Monsieur Joël SAVIGNAT

Madame Monique PERILLAUD a donné pouvoir à Madame Virginie LEBRAUD

Mmes Bernadette SOULAT et Martine MICHEL ont été désignées secrétaires de séance.

---

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 août 2020
- Délibérations :
  1. Nomination des membres de la commission locale des impôts directs
  2. FPIC
  3. Eoliennes Saint Maurice des Lions
  4. Bien de section l'Aumônerie
  5. Occupation permanent du domaine public gaz- Ifer
  6. Décisions modificatives
- Informations diverses :
  7. Point sur le recrutement agent technique
  8. Goudronnage d'une partie du chemin de « La Mazerolles »
  9. Présentation du flyer
  10. Rendez-vous Plan Communal de Sauvegarde
  11. Gîte RDV avec M. TABUT
  12. Diagnostic technique et santé travaux de gîte
  13. Commission des travaux
- Questions diverses

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 27 août 2020.

➤ **Nomination des membres de la commission communale des impôts**

Délibération n° : 2020/54/5.3

Madame le Maire informe le conseil municipal que le code général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs CCID composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Non Élus :

CONNIAU Kévin  
CORDEAU Mylène  
GAMAURY Elie  
GERMANEAU Bernard  
PASCAUD Christian  
PAGNOUX Marcel  
ROCHER Gérard  
SOULAT Gilbert  
TUYERAS Roland

Élus :

LEBRAUD Virginie  
SAVIGNAT Joël  
PERILLAUD Monique  
DEVESNE Marie  
BOURGOIN Cyril  
GRANET Michel  
GRANET Mauricette  
SOULAT Bernadette  
PAGNOUX Sonia  
GEMEAU Catherine  
FOURNIER Michel

➤ **Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal 2020 entre la Communauté de Communes de Charente Limousine et ses communes membres**

Délibération n° : 2020/53/7.6

L'article 144 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

S'agissant du mode de répartition de ce fond, et conformément aux articles L2336-1 à L.2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales L 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Vu l'article 144 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012,
- Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19 et l'ordonnance 2020- 391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité et le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **ADOpte** la répartition libre du Fonds de Péréquation Communale et Intercommunal 2020,
- **APPROUVE** que les fonds attribués à la commune « Chirac » soient intégralement versés à la Communauté de communes de Charente Limousine,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision et à les transmettre aux services préfectoraux.

➤ **Parc Éolien de Saint Maurice des Lions**

Délibération n° : 2020/55/3.4

Madame le Maire avise l'assemblée, du courrier de la Préfecture invitant le conseil municipal à délibérer sur le projet d'implantation d'éolienne sur la commune de Saint Maurice des Lions. Effectivement, selon l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, il appartient aux membres du conseil d'émettre un avis, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Après en avoir débattu et conformément au précédent conseil municipal du 27 août dernier, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes.

**Vote : 6 abstentions et 9 avis défavorables**

➤ **Objet : Bien de section l'aumônerie**

Délibération n° : 2020/56/3.2

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 février 2020, le conseil municipal a répondu favorablement à la demande de Monsieur Michel MARCHAND, domiciliés à CHIRAC (16150) « L'Aumônerie », qui souhaite acquérir le bien de section cadastré E 478 (720 m2) appartenant au village de « L'Aumônerie ».

Avant de procéder à la vente de ce bien, il est nécessaire de connaître l'avis des propriétaires et habitants du village de l'aumônerie.

D'autre part, il est demandé au conseil municipal de fixer le prix de vente du terrain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **FIXE** le prix de vente du terrain à 0,50 euros le m2 – soit pour 720 m2 un montant total de 360,00 euros
- **PRECISE** que les habitants et les propriétaires, dont la liste est annexée à la présente délibération, seront contactés individuellement afin de donner leur avis sur le projet de vente dudit bien de section,
- **RAPPELLE** que les honoraires du géomètre et les frais notariés seront à la charge de Monsieur Michel MARCHAND,
- **DELEGUE** le maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier

➤ **Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz année 2020**

Délibération n°: 2020/57/7.10

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur des canalisations de gaz situées sous le domaine public communal.

Le montant est fixé par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0.035 \text{ €} \times L + 100) \times \text{TR}$$

$$148,27 \text{ €} = ((0.035 \text{ €} \times 505) + 100) \times 1.26$$

La longueur des canalisations situées sous domaine public communal est de 505 mètres

$$\text{TR} : 1.26$$

Après avoir pris connaissance des paramètres de calcul pour 2020

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la proposition qui lui est faite et fixe le montant de la redevance à 148 € pour l'année 2020.

➤ **Décision modificative Budget Assainissement**

Délibération n° 2020/58/7.1

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget assainissement afin de corriger des écritures de centimes, et propose les opérations suivantes :

Compte BP	Libellé	Montant
6156 - 011	Maintenance	- 0.58 €
6811 - 042	Amortissement	+ 0.58 €

**Les membres du conseil prononcent un avis favorable pour ce jeu d'écritures.**

**Objet : décision modificative Budget Communal**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que le contrôleur principal des Finances Publiques nous demande de revoir les écritures concernant le FDAC 2019. Effectivement, la commune avait l'habitude de payer le solde à la CDC et d'inscrire à l'inventaire le solde.

Le contrôleur nous alerte sur le fait que cette procédure n'est pas juste et qu'il est nécessaire d'inscrire à l'actif le coût total de l'opération et nous propose la décision modificative suivante :

Compte BP	Libellé	Montant
2151- 041 (DI)	Réseaux de Voirie	19 417.52 €
1323 - 041 (RI)	Départements	6 865.98 €
1328 - 041 (RI)	Autres	4 505.18 €
13258 - 041 (RI)	Autres groupements	8 046.36 €

**Les membres du conseil prononcent un avis favorable pour ce jeu d'écritures.**

**INFORMATIONS DIVERSES**

**6. Point sur le recrutement Agent Technique**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des avancées du dossier de recrutement d'un agent technique et informe le conseil que :

Le conseil a approuvé à l'unanimité la candidature de Monsieur Bertrand PIQUET. Il sera muté de la Communauté de Communes de Charente Limousine pour le poste vacant « agent technique territorial principal de deuxième classe » sur la commune de Chirac. Une négociation sera faite pour la reprise des congés, son arrivée est prévue au plus tôt le 15 octobre 2020.

### **7. Goudronnage d'une partie du chemin de « La Mazerolles »**

Madame le Maire présente les devis de la Société LABBE TP et de Stéphane LOGEAIS, après en avoir délibéré le conseil municipal prend un engagement ce jour pour les travaux, mais ils sont reportés en 2021.

Madame le Maire propose de consulter d'autres entreprises pour des devis.

### **8. Présentation du Flyer**

Le flyer est accepté par l'ensemble du conseil.

### **9. Rendez-vous Plan Communal de Sauvegarde**

Madame le Maire informe le conseil municipal de son RDV avec Monsieur Michaël GALLAS (Unité Territoriale Nord Est Charente) le 07 octobre 2020 à 14 heures pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde de Chirac. L'ensemble de la commission de solidarité (Martine MICHEL, Catherine GEMEAU, Sonia PAGNOUX, Monique PERILLAUD et Bernadette SOULAT) ainsi que Messieurs Michel FOURNIER et Joël SAVIGNAT accompagneront Virginie LEBRAUD pour ce RDV.

### **10. Gîte RDV avec M. TABUT**

Madame le Maire fait part au conseil de son entrevue avec Monsieur TABUT, qui l'a informée être arrivé à la phase de la rédaction du cahier des appels d'offres.

Il viendra rencontrer la commission des travaux pour rendre compte de son travail.

### **11. Diagnostic technique et santé travaux de gîte**

Monsieur TABUT a indiqué l'obligation de prendre un contrôleur technique et un contrôleur santé. Ils sont tenus d'examiner l'ensemble de la conformité du chantier jusqu'à la fin de celui-ci. Madame Lebraud demandera des devis à des organismes vérificateurs.

### **12. Commission des travaux**

Les chantiers prioritaires :

- Proposition de travaux pour la conformité du multiple : les devis en leur possession vont être examinés et l'engagement des travaux va suivre.
- Proposition de travaux de la salle des fêtes : suite au passage du SDIS, il est nécessaire de revoir certains points concernant la sécurité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Compte-rendu de la commission solidarité du 23/09/2020 :

Les colis de Noël, rdv 07/11/2020 à Super U Chabonais pour choisir le colis d'un montant de 25 €  
La constitution des colis le 18/12/2020 à 20h à la mairie, la distribution des colis le 19/12/2020, ces dates ne sont que des propositions et pourront être changées si besoin.

La commission solidarité se propose d'établir une note d'information sur les aides aux déplacements, et diverses formalités administratives informatisées. Cette note sera insérée dans le colis.

Pour rappel les participations de la commune 2020 :

- 35 € les voyages pour tous les enfants de 03 ans à 18 ans inclus
- 20 € pour les tickets sport et culture de 03 ans à 18 ans inclus